



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**  
Siège social : rue des Fusillés 20 – 1340 Ottignies  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com)

## **PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA COMMISSION STRATEGIQUE & POLITIQUE 23-01-20**

Présents : Catherine CASSEAU, Chantal DAMBLY, Christine DETHY, Catherine DUNGELHOEFF, Tiziana LOZZI, Colline MATHIEU, Victoria MONSHE, Murielle NORRO, Isabelle TOUSSAINT

Excusés : Isabelle CAMMARATA, Delphine DENEUFBOURG, Brigitte HERENT

Rédaction du PV : Murielle NORRO

---

### **1. Approbation du PV du 03-12-19**

Le PV est approuvé.

### **2. Journée « Portes Ouvertes »**

Catherine recontextualise l'émergence du projet et son objectif.

Il y a eu une rencontre entre l'infographiste, Murielle et Caroline le 9/01. Murielle fait le feedback de cette rencontre. L'infographiste enverra bientôt un devis ainsi que deux propositions de flyer.

Lecture du PV du GT JPO du 13/01 incluant les modifications proposées par le CA du 21/01 et les réactions des participants de la Commission Stratégique et Politique.

#### **1. Argumentaire**

Suite au travail d'écriture en chaîne, le GT a rédigé un texte qui a été soumis au CA le 21/01. L'argumentaire a été finalisé en CA et va être envoyé aux participants.

L'argumentaire sera inclus dans le premier flyer. Des mots clé provenant de l'argumentaire seront inscrits en arrière-fond du second flyer. Les mots clé : Accueil, Pluridisciplinarité, Accompagnement, Accessibilité, Personnes.

#### **2. Mail à destination des membres n'ayant pas confirmé leur participation**

1 SSM supplémentaire a confirmé sa participation.

Le GT a pris la décision de n'envoyer l'argumentaire (validé par le CA) qu'aux SSM qui ont marqué leur adhésion.

### 3. Flyers et Communication

Flyer 1 : A4 plié en 2 = 4 faces

- Argumentaire : les 2 faces du milieu.
- Dernière face : Liste des SSM qui participent.
  - Indiquer le nom de la Province (sur la gauche), puis lister les SSM (Noms, Ville, N° tél.).
  - Enlever le nom de la Province s'il n'y a pas assez de place.

Impression du Flyer 1 et envoi postal : 1000 exemplaires

- 20 pour chaque service qui participe.
- Réseaux et plateformes.
- 1 par SSM ne participant pas (s'il y en a assez).
- 1 par président de parti de la RW.
- 1 par cabinet de la majorité.
- 1 par parlementaire (tous les parlementaires).
- Presse écrite.

Envoi du flyer 1 par mail aux SSM qui participent mais aussi à ceux qui ne participent pas.

Flyer 2 : A4 en 1 face :

- En bas de page (ou en haut de page) sur toute la largeur : « à l'initiative de » - inclure logo de la FéWaSSM avec nom FéWaSSM (+ logo RW et AViQ).
  - Le titre : « Journée Portes Ouvertes : Le SSM (Nom du SSM) vous invite le 5 mai »
- Cadre :
  - Titre de l'activité + explication = 5 lignes.
  - Coordonnées du SSM + horaire (1L).
  - Inscription si nécessaire avec 1 contact (1L).
- En arrière-fond du flyer : Des mots clé de l'argumentaire seront repris et inscrits avec différentes couleurs. Les mots clé : Accueil, Pluridisciplinarité, Accompagnement, Accessibilité, Personnes.

Chaque SSM s'occupe d'envoyer son flyer.

### 4. Dossier de presse & médias

Le dossier de presse sera constitué des éléments suivants :

- une présentation de la FéWaSSM,
- l'argumentaire,
- une présentation plus complète du travail des SSM (cf. journée Marlagne, début du décret qui définit les missions d'un SSM).

Ce dossier de presse sera constitué par le GT.

Qui convier à la conférence de presse ?

- TV : RTBF, RTL, les télévisions locales (Canal C, Canal Zoom, TéléSambre, Télé MB – Mons/Borinage-, Ma télé – Luxembourg-, Nos télé, RTC Télé Liège, TVCom ...)
- Presse écrite : groupe Vers l'Avenir, DH, La Libre, le Soir, Presse Lux (chaque province a une plateforme d'envoi) – demander à Sophie, à Audrey du CRéSaM, à Vincent Massaux (Murielle Legros).

Conférence de presse : Qui ? Président et vice-présidents. Quel lieu ? Au CRéSaM, la semaine du 20 au 27/04. Vérifier qu'il n'y ait pas d'autres événements importants le même jour.  
 Quel est le délai pour inviter la presse à cette conférence ? Demander à Audrey du CRéSaM (hypothèse : 1 mois avant et un rappel 15 jours avant).

### 5. Rétro-planning

| Quoi                                                                                                                                                                                                       | Date limite              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Rédaction de l'argumentaire                                                                                                                                                                                | 21/01/2019               |
| Envoyer l'argumentaire (avalisé par le CA) aux SSM qui participent et rappeler qu'on attend la description de leur activité du 5 mai (Nom, horaire, horaire, inscription - si exigée, personne de contact) | 18/02                    |
| Listing des activités proposées par chaque SSM participant                                                                                                                                                 | 28/2/2020                |
| Création, élaboration des flyers                                                                                                                                                                           | 28/02-20/03/2020         |
| Envoi des flyers                                                                                                                                                                                           | Dernière semaine de mars |
| Conférence de presse                                                                                                                                                                                       | Fin Avril                |

### 5. Agenda

Prochaine réunion du groupe de travail : le 03/02 entre 13h30-15h30.

Les points à l'ordre du Jour :

- flyers,
- retour sur les infos des SSM concernant leur flyer,
- dossier de presse, contacts presse.

### 3. **Site internet**

Murielle fait un feed-back sur l'état d'avancement. Un groupe de travail s'est constitué et s'est rencontré à plusieurs reprises. Ce groupe était composé de quatre personnes. Actuellement, il n'y a plus que deux personnes mais une cellule communication a été constituée lors du dernier CA. Elle comprendra 4 administrateurs et Murielle (si reconduction du subside).

Le webmaster, Luc Mélotte, anime actuellement les réunions. Le travail avance bien. Ce qui a été réalisé :

- Construction de l'architecture du site.
- Rédaction d'un certain nombre de contenus qui ont été soumis au CA, et seront validés lors du prochain CA.
- Il y a un onglet « Membres ». L'objectif est de présenter les différents SSM membres de la FéWaSSM. Un canevas a été rédigé afin de recueillir les informations sur chaque SSM. Un mail a été envoyé aux membres dans ce sens avec une deadline pour répondre (1<sup>er</sup> mars). Il faudra envoyer un mail de rappel.

- Il y aura un onglet « Accès membres ». Les membres pourront avoir accès aux PV des AG, des Commissions et aux newsletters. Il y aura un formulaire qu'ils pourront remplir et renvoyer à la FéWaSSM s'ils souhaitent diffuser des informations sur un évènement.

#### 4. Actualités politiques et points de vigilance

Différents points d'actualité sont abordés :

- La FéWaSSM a rencontré F. Leclercq, conseiller en santé mentale au Cabinet Morreale. Lors de cette rencontre, la reprise du travail autour de l'APD et la question des subventions facultatives furent abordées. Celles-ci sont actuellement en cours d'analyse au Cabinet. La FéWaSSM n'a pas encore de réponse au sujet de la reconduction de cette subvention qui couvre la fonction de coordination. Concernant le décret, le cabinet a exprimé sa volonté de le retravailler mais sans urgence. Pour sortir des subventions facultatives, ne faudrait-il pas que la FéWaSSM revendique une reconnaissance qui s'inscrive dans le décret ?
- Lors de précédentes réunions (2018), la Commission avait décidé qu'un des points du jour des réunions serait le maintien d'une vigilance politique (ex. les questions et les débats parlementaires) afin de les relayer des points d'attention vers la FéWaSSM. Les modalités sont à définir. Proposition : que chacun soit attentif aux débats d'actualité et signale en Commission des questions ou informations qu'il relève dans l'actualité.
- Le contre-projet « Promotion Santé Prison » porté par le Collectif dont fait partie la FéWaSSM n'a pas été retenu. C'est le projet d'UPDI, en partenariat avec le SES, qui a été retenu. Dans le cadre de ce projet, la FéWaSSM fera partie d'un Comité de partenaires, sans que ses missions ne soient cependant définies. La FéWaSSM n'a ni été consultée ni contacté par UPDI à ce jour. A suivre...
- Les Assises de la première ligne vont être organisées. C'est un enjeu. Alors que les SSM sont en première ligne, lors de l'écriture de l'APD, la FéWaSSM s'est confrontée à une vision qui positionnait la place des SSM en seconde ligne (ce qui implique un envoyé, contrairement à un accès tout venant). L'institut de recherche Santé et Société de l'UCL coordonne la chaire Be.Hive, chaire académique et interdisciplinaire pour la première ligne de soins. La FéWaSSM a été interpellée par la coordinatrice concernant l'intégration de la vision 'santé mentale', au sein de la première ligne. La proposition est de faire partie du groupe Résonance. Il s'agira d'entendre les questions posées par les chercheurs et de voir comment elles résonnent dans nos services. Il est intéressant de constater que la façon dont ils définissent la première ligne se rapproche de notre vision. Il faudrait peut-être arriver à se mettre d'accord sur une définition de la première ligne qui soit acceptée par tout le monde.
- Concernant la consultation du dossier patient lors des inspections, la FéWaSSM a interpellé l'AViQ car certains inspecteurs consultent les notes. L'AViQ a répondu que l'inspecteur est soumis au secret professionnel et qu'il a accès à tous dossier utile pour vérifier la qualité des soins prodigués. La FéWaSSM a interpellé un juriste. Les inspecteurs ne sont pas dans le cadre du secret professionnel partagé. La FéWaSSM va ré-envoyer un courrier à Madame Baudine avec les éléments mis en avant par l'avocat.
- La FéWaSSM a été contacté par la LBSM afin de développer les collaborations. Une première rencontre va bientôt s'organiser entre CA.

- Le CRéSaM va lancer une enquête auprès des SSM afin d'évaluer son impact. Par ailleurs, il relancera une formation pour les DA en septembre. Des interventions et journées thématiques seront également prévues ultérieurement.
- Psytoyens est un partenaire de la FéWaSSM. Un de ses représentant était invité dans différents organes de la FéWaSSM. Depuis un certain temps, il n'est plus invité au CA vu une position difficile mais il venait encore dans les réunions de la Commission Ethique & Clinique. Depuis peu, il n'est plus le représentant de Psytoyens. C'est l'occasion de redéfinir les collaborations entre la FéWaSSM et Psytoyens, de co-construire la forme d'échange.
- Un participant explique que les inspecteurs demandent que leur SSM revoie l'ensemble des conventions « partenaires » dont celle avec Télé-Accueil. Discussion autour des conventions et de l'inspection. Est-ce que l'AViQ a des formulaires « conventions-types » qu'elle pourrait diffuser auprès des SSM ?

## 5. Agenda

Attention : la réunion du 18/02 est annulée. La date du 25/2 avait été proposée à la place. Mais comme il y a peu de participants, deux autres dates sont fixées : le 3 mars et le 23 avril entre 13h30 et 15h30.

## 6. Divers

Isabelle TOUSSAINT présente le travail réalisé dans le cadre du « Mouvement pour une psychiatrie démocratique dans le milieu de vie » qui a édité un cahier de propositions politiques (2011, 2018). Ce cahier présente 10 propositions politiques. Un groupe travaille autour de la proposition n°5. Leur projet poursuit l'objectif de développer des services intégrés en SM, c'est-à-dire de soutenir le développement de dispositifs intégrés qui prolongent les dispositifs existants. Dans ce cadre, le Club André Baillon, l'AIEF et l'AIGS vont développer un projet concernant la constitution de 5 unités en interface.

Ce projet implique une organisation politique différente des soins de santé. Quel est le coût de ce genre d'organisation des soins ? Il faut avoir des ressources sur le territoire et des moyens.

Isabelle Toussaint va envoyer un mail de présentation du projet afin que la FéWaSSM le diffuse auprès des membres.